



F. REIDE, 10, rue de Solférino
C.C.P. : Paris 13.922-66

10, Rue de Solférino, 10
Tél. : 783-21-38

Bulletin d'information

du Syndicat C.G.T. des Personnels Techniques et Administratifs
du Centre National de la Recherche Scientifique

N° 86 - Mai-Juin 1966

SOMMAIRE

- Après la semaine d'action du 20 au 26 juin.
- Les textes vont-ils enfin sortir ?
- Participation massive au 17 Mai dans tous les laboratoires.
- Sécurité d'emploi et retraites.

Après la semaine d'action du 20 au 26 juin.

L'action du Comité d'Entente pour un budget 1967 comprenant les crédits et les postes nécessaires a débuté avec la période où commencent à s'élaborer dans les établissements et ministères les prévisions budgétaires.

C'est ainsi que le 28 avril la réunion d'information organisée à Paris présentait aux personnalités scientifiques et à la presse les positions des Organisations syndicales sur les Budgets du CNRS, de l'INSERM et de l'INRA.

Le 24 Mai, à la Mutualité, ces positions étaient réaffirmées et les organisations politiques qui avaient répondu à l'invitation qui leur avait été faite prenaient position publiquement. Ainsi Mrs BOUR (pour le Centre démocrate), HERNU (pour la Fédération démocrate et socialiste) et JUQUIN (pour le Parti communiste) appuyaient les objectifs du Comité d'Entente. Invitée, la majorité gouvernementale, n'avait envoyé aucun représentant, ce qui est fâcheux, car ses déclarations n'auraient certes pas manqué d'intérêt.

Ces initiatives du Comité d'Entente aboutissent, avant les congés d'été, à la semaine d'action où les diverses catégories (CNRS, INRA, INSERM, personnels sous contrats), séparément pour la région parisienne, et ensemble pour chacun des divers secteurs de la province, échelonnent leurs manifestations en direction des pouvoirs publics.

A Paris, pour le CNRS, le Mardi 21 juin ont eu lieu l'assemblée des chercheurs et l'assemblée des techniciens et administratifs, après quoi, ensemble chercheurs et techniciens ont manifesté massivement aux Finances. Dans chacune des assemblées, outre les problèmes généraux du budget (crédits, postes), les problèmes spécifiques à chaque catégorie ont été abordés. Pour nous, techniciens et administratifs, la sortie de nos textes de modifications statutaires, dont plus rien ne devrait retarder la parution au journal officiel a été l'objectif n°1 assigné par le personnel.

Voici donc, pour la période d'avant les vacances d'été, le bilan de l'action du Comité d'Entente. Sans minimiser les aspects incontestablement positifs de cette action qui a conduit, dans l'unité la plus complète, les personnels de divers organismes de recherche, à prendre position, à manifester leurs revendications, l'action menée jusqu'à présent doit être considérablement améliorée.

L'expérience de ces derniers mois suscite dans notre syndicat des débats et des propositions sur lesquelles nous reviendrons. Disons d'ores et déjà que, pour notre organisation, il faut au plus tôt remédier au manque de netteté dans la dénonciation par le Comité d'Entente de la politique officielle en matière de recherche scientifique civile; remédier également au manque de vigueur des formes d'actions adoptées.

Pour sa part, notre syndicat va, au sein du Comité d'Entente oeuvrer en ce sens afin que, dès la rentrée, une vigueur accrue anime les initiatives du Comité d'Entente.

LES TEXTES VONT-ILS ENFIN SORTIR ?

Une importante entrevue :

Le jeudi 2 juin L'Intersyndicale a été reçue par M^r. LASRY Directeur administratif et financier du CNRS; au cours de cette première prise de contact, après avoir présenté l'intersyndicale, son fonctionnement et sa représentativité de l'ensemble du personnel, les questions suivantes ont été discutées :

- a) Mr. Lasry nous a confirmé qu'il était chargé de "tous" les problèmes nous concernant et que dorénavant il représenterait la direction dans nos entretiens, nous pourrions néanmoins, sur des problèmes de politique générale ou scientifique du CNRS demander à voir avec lui Mr. Jacquinot. Il nous a promis devant la réaffirmation du désir de l'intersyndicale de voir créer au CNRS un comité technique paritaire, de maintenir avec l'intersyndicale des rapports réguliers et de la recevoir chaque fois qu'elle le jugerait nécessaire.
- b) Après avoir confirmé l'accord de la direction pour une commission nationale d'oeuvres sociales (syndicats - administration) et envisagé sa composition le directeur administratif et financier nous a promis de la réunir avant les vacances.
- c) Le directeur nous a ensuite communiqué le contenu de l'accord oral intervenu entre les finances et Mrs COUPRY et LEFORT concernant nos revendications (textes faisant l'objet du projet du CNRS).

Contenu des propositions des finances :

1) Prise en compte de la qualification professionnelle au même titre que les diplômes pour l'accès à toutes les catégories de 1 à 5 B pour les professeurs de techniciens :

ATP = 1 B bis

ATIII = 2 B

ATII = 3 B

ATI = 4 et 5 B

Remarque : Il s'agit d'une amélioration sensible de la proposition initiale des finances qui proposaient ATP = 2B, AT3 = 3B, AT2 = 4B, AT1 = 5B. La nouvelle catégorie 1B bis comparable à la 1B ne comprendra par contre que les

9 premiers échelons de la 1B, elle se terminera donc à 460 au lieu de 536 comme la 1B; il sera possible pour les 1B bis d'accéder soit à la 1B, soit à la 3A.

2) Dessinateurs :

Intégration des dessinateurs (catégorie C) dans les catégories B.

1 C = 1B bis

2 C = 3B

3 C = 4B

4 C = 5B

Remarque : Il s'agit également d'une légère amélioration sur les propositions initiales des finances qui proposaient 1C = 2B par contre la position reste inchangée pour les autres catégories.

Les projeteurs 1B bis pourront accéder soit à la 1B, soit à la 3A, les dessinateurs d'études 3B auront pour catégorie supérieure la 1B bis projeteur:

3) Classement par arrêté en 2 et 3A des écoles d'ingénieurs et instituts de facultés, accepté, inchangé.

4) BEI en 3B refusé, inchangé mais réaffirmation de la direction que les agents possédant le BEI (d'avant 1959) proposés en dérogation seront acceptés en 3B.

5) Augmentation du taux des dérogations - refusée; inchangé.

6) l'examen professionnel pour l'accès à la 5B (aide-physicien, aide-chimiste, aide-biologiste), est modifié.

7) Examens professionnels internes pour l'accès aux catégories 1D, 3D, et 4D à raison de 1 possibilité d'avancement par examen pour un recrutement sur titre acceptés, inchangé.

Remarque : Il est entendu que les modalités pratiques ne figurent pas dans les textes, elles seront discutées par le CNRS avec les organisations syndicales.

8) promotion au 6e tour au lieu du 9e pour les catégories 5 à 9B et 4 à 6D (-augmentation d'environ 5 % des possibilités de changement de catégories à la Commission paritaire) acceptée, inchangé.

9) porter l'effectif de la 2D à 33 % au lieu de 20 % refusé, inchangé.

10) possibilité de cumul pour les 2 et 3A de l'ancienneté de service militaire avec les échelons de bonifications prévus dans le statut.
refusée, inchangé.

11) retour aux cadences d'avancement d'avant le Milliard pour des catégories D et les catégories 6 à 9B (1 an, 1 an ½, 1 an ½ et 2 ans à partir du 4ème échelon).

Proposition initiale refusée : les finances acceptent maintenant de faire une étude rapide sur des catégories similaires de la fonction publique, et si cette étude est favorable, il sera possible d'obtenir plus ou moins satisfaction.

Les textes doivent maintenant sortir rapidement. Après avoir consulté les dessinateurs dans différentes sections pour connaître leur avis, notre syndicat a proposé à l'intersyndicale de donner son accord pour la sortie rapide de ces textes qui doivent mettre un point final à cette action. Cette réponse ayant été communiquée au CNRS, l'accord oral existant avec les finances, rien ne devrait maintenant retarder la signature définitive et la publication au Journal Officiel.

Nous devons être très vigilants dans les jours qui vont suivre et utiliser notamment la semaine d'action de défense de la Recherche pour réclamer avec insistance à tous nos interlocuteurs la sortie des textes avant les vacances, ceci d'autant plus que, malgré les demandes de l'intersyndicale, nous ne sommes pas assurés de l'effet rétroactif.

Participation massive au 17 Mai dans tous les Laboratoires.

Dans la plupart de nos laboratoires et facultés, nos collègues ont participé massivement à l'arrêt de travail de 24 heures qui fut une éclatante démonstration de puissance et d'unité.

Les informations parvenues au Bureau National font état de 85, 90, 95 % de grévistes dans nos établissements et, à part quelques faiblesses qui constituent des exceptions, on peut dire que les travailleurs de la Recherche Scientifique étaient présents dans cette journée d'une exceptionnelle ampleur.

Les échos qui nous sont parvenus indiquent également que dans de nombreuses villes, comme à Paris, les techniciens du CNRS ont participé aux défilés, manifestations, réunions, etc...

L'évènement d'une exceptionnelle importance qui s'est déroulé le 17 mai, confirme l'analyse de la CGT sur le profond mécontentement des personnels de la Fonction Publique, du secteur nationalisé, et de l'ensemble des travailleurs, tous victimes de la même politique antisociale concertée entre le gouvernement et le patronat.

Cette explosion constitue également l'affirmation claire de la volonté des salariés d'imposer, par une action unie, une modification de la politique antisociale actuelle.

Le 14 juin, dans le secteur privé, a été une nouvelle démonstration de la volonté des travailleurs. Il est également certain que les discussions qui ont actuellement lieu dans le secteur public entre les organisations syndicales définiront de nouvelles modalités d'action. Toutes ces actions doivent converger vers des mouvements de plus en plus amples pour obliger patronat et gouvernement à céder.

Les agents du CNRS, pour leur part, tout en menant leur combat pour la sortie de leurs textes de modifications statutaires et l'obtention de postes et de crédits suffisants, seront également présents dans toutes les actions de demain, avec l'ensemble des travailleurs du secteur public et privé.

Sécurité d'emploi et retraites.

Afin de mettre en pratique les décisions du Xe Congrès, la Commission des problèmes statutaires, retraites et sécurité d'emploi, s'est réunie le 4 juin au siège du syndicat.

Deux sections de province (Bordeaux et Montpellier) étaient représentées. La discussion a porté sur l'examen détaillé des propositions de modifications statutaires relatives à l'amélioration de la sécurité de l'emploi, propositions ébauchées en Commission de travail lors du Congrès (rapport sur les retraites et la sécurité de l'emploi publié en annexe à la résolution sur les revendications dans le Bulletin n°85 d'Avril 1966).

La discussion a également examiné la façon de porter notre double revendication (cadre permanent de l'Etat et, dans l'immédiat, améliorations du statut de contractuel actuel) auprès de nos partenaires de l'Intersyndicale et auprès des pouvoirs publics. Nos propositions vont être faites courant Juillet à l'Intersyndicale.